



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 55721

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes des personnes handicapées à la perspective de la mise en place du plan de soins infirmiers (PSI). En effet, avec pour objectif annoncé de favoriser le maintien à domicile des personnes dépendantes grâce à une meilleure identification des besoins de soins de ces personnes, le PSI pourrait obtenir leur assentiment. Pourtant, certaines questions se posent quant à la prise en charge des interventions ne relevant pas des soins infirmiers, mais de l'aide à l'accomplissement des actes essentiels à la vie. L'absence de réponses claires à ce sujet génère de fortes inquiétudes. Ainsi, les personnes handicapées dépendantes dont l'état de santé est stabilisé s'interrogent quant aux modalités de prise en charge de leurs soins de « nursing ». Comment ceux-ci seront-ils financés ? Par quel type de personnel seront-ils effectués ? L'allocation compensatrice à la tierce personne sera-t-elle revalorisée ? Elles estiment, en outre, qu'une réelle politique en faveur du maintien à domicile des personnes dépendantes doit s'appréhender de manière globale et prendre pleinement en compte les besoins quotidiens d'aide à domicile. Il lui demande donc de préciser quelles mesures sont envisagées, en parallèle à la mise en place du PSI pour favoriser effectivement et dans de bonnes conditions le maintien à domicile des personnes dépendantes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55721

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7263